



## CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SURETE DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE

WINDHOEK, NAMIBIE, 4-8 avril 2016

---

### Point 3.1: Plan complet de mise en œuvre régionale pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) – Objectifs et programme de travail du Plan AFI SECFAL

*(Note présentée par le Secrétariat)*

#### SOMMAIRE

La présente note de travail expose les objectifs et le programme de travail du Plan AFI SECFAL.

**SUITE A DONNER:** La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.1

#### **REFERENCE(S):**

1. *Conférence régionale sur la sûreté de l'aviation en Afrique, Dakar, Sénégal, mai 2014*
2. *24<sup>e</sup> Session plénière extraordinaire de la CAFAC, tenue en juillet 2014*
3. *203<sup>e</sup> Session du Conseil de l'OACI*
4. *Réunions du Comité directeur du Plan AFI SECFAL tenues en mai et novembre 2015 respectivement à Maputo, Mozambique et Montréal, Canada*

## 1. CONTEXTE

### 1.1. Résumé du Plan AFI SECFAL

1.1.1. L'OACI considère la sûreté de l'aviation et la facilitation comme des composantes essentielles de la croissance et de l'existence de l'aviation civile, comme principaux catalyseurs de l'économie mondiale qui se développe rapidement.

1.1.2. L'établissement du Plan complet de mise en œuvre régionale pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) a été soutenu à l'unanimité par les Etats à la réunion sur la sûreté de l'aviation dans la région AFI, tenue à Dakar, Sénégal, le 28 mai 2014. Cette initiative a ensuite été adoptée à la 24<sup>e</sup> Session plénière extraordinaire de la Commission Africaine de l'Aviation civile (CAFAC), tenue du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2014 à Dakar, Sénégal. Au cours de cette session, les Etats africains ont demandé à l'Organisation d'adopter le Plan comme programme de l'OACI.

1.1.3. Le Conseil de l'OACI, lors de sa 203<sup>e</sup> Session, a adopté le Plan AFI SECFAL comme un programme de l'OACI et demandé au Président du Comité directeur de l'informer périodiquement à travers le Secrétariat Général des activités et des progrès du programme AFI SECFAL.

### 1.2. Aperçu

1.2.1. De nombreuses activités visant à renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique ont été parrainées et mises en œuvre par diverses parties prenantes, notamment les Etats, les organisations sous-régionales, régionales et internationales. Ces activités sont qualifiées d'initiatives indépendantes qui mettent l'accent sur des composantes précises de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Aujourd'hui, un nombre croissant d'Etats donateurs et de partenaires au développement réclament une approche coordonnée sous l'égide de l'OACI pour aider les Etats au sein d'un cadre stratégique commun de priorités et de buts identifiés. Bien que des résultats concrets aient été obtenus grâce à ces efforts probants, leur viabilité n'est pas toujours garantie.

1.2.2. Selon l'analyse des conclusions du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) de l'OACI, ainsi que d'autres sources d'informations, la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique se caractérisent généralement par des carences persistantes et systémiques en matière de réglementation, de supervision et d'exploitation qui aboutissent à une mise en œuvre non satisfaisante des normes de l'Annexe 17 – *Sûreté* à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago) et des normes relatives à la sûreté contenues dans l'Annexe 9 – *Facilitation* et atténuation des risques. Parmi les défis plus importants, il y a notamment : une faible législation nationale (loi primaire et réglementations opérationnelles), les accords de gouvernance, des infrastructures et des services inadéquats ou insuffisants, des fonds insuffisants, et l'absence de personnel qualifié.

1.2.3. L'aviation civile en Afrique est également confrontée aux problèmes de la facilitation, qui nuit à l'efficacité et à la qualité des services aéronautiques. En outre, seuls quelques Etats dans la région ont élaboré des programmes nationaux de facilitation du transport aérien et mis sur pied des comités de facilitation du transport aérien national.

1.2.4. L'ampleur du problème est aggravée par l'environnement de sûreté précaire, les zones de conflit et la présence sans cesse croissante d'activités de groupes criminels terroristes, insurgés transnationaux dans un continent où plusieurs Etats font face à des défis majeurs relatifs à la conformité aux normes de l'OACI.

1.2.5. Étant donné que le système d'aviation mondial dépasse les frontières nationales, la situation en Afrique a des répercussions qui pourraient avoir un impact négatif sur les économies à l'échelle régionale et mondiale.

1.3.9, En outre, les récents développements émanant du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatifs aux combattants terroristes étrangers (FTF) ont conduit à l'adoption de résolutions et stratégies sur la gestion des frontières et la sûreté des documents de voyage que les Etats africains doivent mettre en œuvre, y compris la stratégie TRIP de l'OACI.

## **2. DESCRIPTION DU PLAN**

### **2.1. Objectifs**

2.1.1. L'objectif général du Plan AFI SECFAL est le renforcement de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique de manière durable.

2.1.2. Afin de réaliser les buts et les objectifs de ce Plan, il est important que les Etats africains démontrent un fort engagement politique et technique à renforcer les capacités, notamment pour ce qui est des Annexes 9 et 17, et à partager leurs ressources, leurs expériences et leurs informations.

2.1.3. L'objectif secondaire du Plan AFI SECFAL est la coordination et l'alignement des efforts de renforcement des capacités, en matière d'AVSEC et FAL, par l'OACI, les Etats, les organisations régionales et internationales, et les gouvernements et organisations non-gouvernementales avec l'UA et les politiques de l'OACI dans le but de contribuer à l'objectif général.

2.1.4. Le Plan AFI SECFAL abordera également la nécessité de renforcer les divers aspects d'AVSEC et FAL liés aux facteurs organisationnel, managérial, institutionnel, économique, éducationnel et politique en Afrique.

### **2.2. Aperçu et programme de travail du Plan AFI SECFAL**

2.2.1. Dans le cadre du leadership de l'OACI, le Plan AFI SECFAL recommande une collaboration entre les autorités des Etats et l'industrie dans la mise en œuvre des initiatives coordonnées visant à corriger les carences d'AVSEC et FAL de manière durable. La mise en œuvre du Plan se fonde sur l'expertise disponible dans les Etats africains, le siège de l'OACI, la Commission de l'Union Africaine, les Bureaux régionaux de l'OACI et les Etats donateurs et les partenaires.

2.2.2. La phase de mise en œuvre initiale du Plan couvre une période de deux ans et demi et met l'accent sur les priorités à court terme. L'achèvement réussi de cette phase de mise en œuvre initiale permettra ensuite au plan de répondre aux objectifs à moyen terme sur une période de cinq ans, et aux objectifs à long terme pendant une période de huit à dix ans. Les progrès concernant l'achèvement satisfaisant des activités seront suivis pendant la phase de mise en œuvre.

2.2.3. La priorité sera accordée à l'aide au renforcement des capacités et d'autres ressources AVSEC et FAL afin de répondre aux besoins spécifiques des Etats sur la base des ressources disponibles et la capacité des Etats cibles à intégrer les objectifs de ladite aide. Les Etats ayant des niveaux élevés de carences dans leur système et un engagement manifeste à s'améliorer seront prioritaires. L'évaluation du niveau du risque, de la menace et des limites des ressources constituent quelques critères permettant de définir la priorité.

### **2.3. Livrables et résultats escomptés**

2.3.1. Les livrables à court, moyen et long termes ont été définis, avec pour but ultime d'empêcher les actes d'intervention illicite dans l'aviation civile tout en facilitant le mouvement efficace des passagers et des biens.

### **3. OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LE PLAN AFI SECFAL**

3.1 La première réunion du Comité directeur du Plan complet de mise en œuvre régionale pour la sûreté de l'aviation et la facilitation (Plan AFI SECFAL) en Afrique s'est tenue le 18 mai 2015 à Maputo, Mozambique, et a recommandé de convoquer une réunion ministérielle de haut-niveau sous la direction conjointe de l'OACI et de l'Union Africaine (UA), ce en étroite collaboration avec la CAFAC.

3.2 Le Comité directeur du Plan AFI SECFAL reconnaît la nécessité absolue d'obtenir un engagement politique total pour répondre aux carences et défis en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation et de mettre en œuvre avec succès le Plan. A cet égard, il a été jugé nécessaire de convoquer, le plus tôt possible, une réunion ministérielle UA/OACI en vue de l'adoption d'une Déclaration sur la SECFAL, les cibles et le plan d'action. La Déclaration, les cibles et le plan d'action seront ensuite soumis au Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UA pour approbation, obtenant de ce fait l'ultime engagement politique souhaité au niveau continental.

3.3 En notant le rapport verbal fait par le président du Comité directeur du Plan AFI SECFAL sur les résultats de la première réunion, le Conseil de l'OACI lors de sa 205<sup>e</sup> Session,..... La troisième réunion tenue le 12 février 2015 a entériné les recommandations du Comité directeur concernant la réunion de haut niveau des ministres, de concert avec la Commission de l'UA.

3.5 La question de la réunion ministérielle de haut-niveau a été à nouveau abordée dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération entre l'OACI et la CUA signé en septembre 2010 et du plan d'action y afférent. La CUA a exprimé son soutien à l'initiative et a convenu de plaider pour l'approbation de la déclaration par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

### **4. RESULTATS ATTENDUS DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE**

4.1 Les principaux résultats de la conférence sont les suivants:

- a) Un engagement politique accru et total pour répondre aux carences et défis de sûreté de l'aviation et de facilitation en Afrique et pour mettre en œuvre avec succès le Plan AFI SECFAL;
- b) La consolidation d'un réseau et d'un cadre à travers lesquels les Etats africains, les Etats donateurs, les organisations et l'industrie peuvent efficacement coordonner leurs activités dans le but d'assurer la mise en œuvre efficace de la sûreté de l'aviation et de la facilitation;
- c) L'adoption d'une déclaration, de cibles et d'un plan d'action pour la sûreté de l'aviation et la facilitation aux fins de protéger l'aviation civile africaine de toute vulnérabilité face à une intervention illicite, des menaces terroristes, et le renforcement des capacités du capital humain ;
- d) L'atténuation des restrictions de mouvement des personnes et des biens, y compris le renforcement des contrôles aux frontières en Afrique.

### **5. SUITE A DONNER PAR LA REUNION**

5.1 La réunion est invitée à:

- a) Prendre acte de la présente note de travail;
- b) Appuyer l'adoption d'une déclaration, de cibles et du plan d'action pour la sûreté de l'aviation et la facilitation dont les résultats viseront à protéger l'aviation civile

africaine de toute vulnérabilité face à une intervention illicite, y compris des actes terroristes;

- c) Démontrer un fort engagement politique et technique à renforcer les capacités, en particulier en conformité avec les Annexes 9 et 17, et à partager leurs ressources, leurs expériences et leurs informations en appui au plan AFI SECFAL.